

SCoT

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE

du Pays de Montbéliard

8 avenue des Alliés, 25 200 Montbéliard
a g g l o - m o n t b e l i a r d . f r



Tableau de bord de suivi du SCoT

Temps 0

Synthèse

Juin 2022

Ce document a été réalisé pour Pays de Montbéliard Agglomération,
Par l'Agence de Développement et d'Urbanisme du Pays de Montbéliard

Président de l'ADU : **Philippe Gautier**

Directeur de publication : **Philippe Bozon**

Réalisation : **Elisabeth Schmitt, Sophie Mollard, José Pereira, Eglantine Hue, Camille Turpin, Hélène Métivet**

Cartographie, infographie : **ADU**



Le SCoT du Pays de Montbéliard établit une stratégie de développement territorial à l'horizon 2040. Depuis l'approbation du SCoT, le 16 décembre 2021, le temps de la mise en œuvre s'est ouvert pour Pays de Montbéliard Agglomération.

Le tableau de bord est conçu comme un outil de suivi qui permet d'évaluer les effets de la mise en œuvre de la stratégie portée au travers le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) et des dispositions prescriptives du Document d'Orientation et d'Objectif (DOO).

Le suivi consiste à analyser les évolutions du territoire à partir de 31 indicateurs. Ce rapport présente le temps 0 établi pour l'année 2018 et servira de point de départ et de référence pour les futurs bilans.

140 002

habitants en 2018

37 500 ha d'ENAF

dont 20% dans des zones à préserver

156 km

d'aménagements cyclables

-0,8% d'habitants
entre 2013 et 2018

407 logements

commencés par an en moyenne sur les 10 dernières années

2 867 511 voyageurs
sur le réseau EvolitY en 2018

54% des commerces
en zones de centralité

3 340 établissements
en 2018 dont 567 dans les zones d'activité économique

50 000 emplois salariés
en 2018 dont 35% dans l'industrie

80 m³ / an / hab.
prélèvements pour l'eau potable

44 860 logements
4 310 locaux d'activité
68% des surfaces bâties
sont exposés aux risques naturels et technologiques

12 logts et 3 locaux
d'activité par ha d'ENAF
consommé (2006-2015)

29,4 MWh / an / hab.
consommation énergétique 2018

231 052 MWh
Production d'énergie renouvelable en 2018

-19% d'émissions GES
entre 2008 et 2018



SOMMAIRE

Le SCoT du Pays de Montbéliard	6
Philosophie du tableau de suivi de projet.....	8
Les indicateurs retenus	9
Consolider les polarités urbaines et une armature hiérarchisée	10
Valoriser l'environnement et le paysage, préserver les ressources et réduire les risques	12
Consolider le socle industriel et diversifier l'économie.....	15
Gérer les mobilités.....	18
Economiser le foncier et maîtriser la consommation foncière.....	20



Le SCoT du Pays de Montbéliard

Présentation du territoire

L'agglomération de Montbéliard s'est illustrée et développée depuis plus d'un siècle en s'appuyant sur des **ressources humaines et technologiques de premier plan**, et a su se doter d'une **armature industrielle** puissante. Elle est devenue l'une des **citadelles de la filière automobile européenne** et un **pôle économique majeur de la région Bourgogne Franche-Comté**.

Les **soubresauts économiques** n'ont cependant pas épargné le territoire au fil des années. Ses conséquences sur l'emploi, la démographie, l'affaiblissement des services et l'attractivité du territoire sont désormais réelles et préoccupantes.

La **stratégie d'attractivité** définie dans le SCoT du Pays de Montbéliard s'inscrit en réponse à **trois transitions majeures** devenues indissociables les unes des autres : la **transition économique**, amorcée dans le courant des années 1990, doit dorénavant s'imbriquer dans une démarche plus globale visant à requalifier le **cadre urbain et résidentiel** et à améliorer la **performance environnementale** du territoire.

3 défis pour le SCoT du Pays de Montbéliard

Le défi de l'attractivité économique

L'écosystème industriel est entraîné par de **grands donneurs d'ordre** et un **réseau très développé de PME-PMI**. Cette organisation a permis au territoire de résister plus facilement aux effets de la désindustrialisation et des crises économiques successives. Pour autant, cet écosystème a dévoilé ses **fragilités** : diminution et précarisation de l'emploi, transfert des activités à forte valeur ajoutée, dépendance des PME-PMI...

En priorité, ce socle doit être consolidé en accompagnant les investissements privés récents destinés à **adapter l'appareil industriel**. La création d'une nouvelle offre foncière, la modernisation des sites anciens et l'association des industriels, collectivités et universités autour d'un projet industriel commun 4.0 en sont les fondements. Parallèlement, le défi économique repose sur **l'accélération de la tertiarisation de l'économie des pôles urbains** dans le domaine des services, du commerce et du tourisme d'une part, et l'organisation de filières en tirant parti des nombreuses ressources naturelles ou technologiques du territoire (production d'énergie, circuits courts, alimentaire).



Le défi de l'amélioration du cadre de vie

L'**image de l'agglomération** et du **cadre de vie** qu'elle offre pâtit d'une **dégradation urbaine** et patrimoniale visible, y compris dans les pôles urbains les plus fréquentés. Pour retrouver une **attractivité résidentielle** auprès de nouveaux ménages et entreprises nécessaires à la **stabilisation de la population**, le territoire doit **élever la qualité de son offre urbaine**. Le défi est nécessairement global et comprend :

Une **modernisation** et **diversification** des logements pour offrir plus de choix et surtout des prestations plus conformes aux attentes actuelles des ménages ;

Le **maintien d'une offre de commerces, services et équipements** de bon niveau dans un contexte économique et démographique difficile et imposant de tenir compte d'attentes qui évoluent de manière fondamentale dans de nombreux domaines (mobilités, horaires, circuits-courts, bio, ...) ;

Un **cadre urbain repensé au prisme du plaisir qu'il offre aux riverains**. Nature en ville, espaces publics agréables, pistes cyclables, diminution du bruit et des pollutions apportées par la voiture, accès à l'eau et image des quartiers sont dorénavant au cœur des stratégies d'attractivité territoriale.

Le défi de la performance environnementale

L'**atténuation des impacts environnementaux** du territoire s'impose désormais comme un objectif indiscutable pour relever les **défis climatique, énergétique, alimentaire et écologique** mais aussi pour **changer l'image industrielle** du territoire et gagner en attractivité.

Le **défi environnemental** du territoire repose sur :

Des **choix d'urbanisation** qui privilégient le **renouvellement** et la **modernisation du bâti existant** et **optimisent** les **équipements en réseaux et voiries** ;

La **protection stricte des espaces à forte valeur environnementale** et la **restauration progressive des écosystèmes naturels** et des **corridors** qui les relient ;

La **recherche d'une plus grande indépendance énergétique et alimentaire** par la définition d'un plan de gestion permettant **une utilisation durable des ressources** naturelles et agricoles.

Philosophie du tableau de suivi de projet

Une appréciation quantitative et qualitative selon les axes du Document d'orientation et d'objectifs (DOO)

Une trentaine d'indicateurs ou de données ont été définis pour évaluer les objectifs du DOO du SCoT du Pays de Montbéliard.

Le tableau de bord est organisé autour des **5 grandes thématiques du DOO** :

- Consolider les polarités urbaines et une armature hiérarchisée,
- Valoriser l'environnement et le paysage,
- Consolider le socle industriel et diversifier l'économie,
- Gérer les mobilités,
- Economiser le foncier et maîtriser la consommation foncière.

Le tableau de suivi regroupe des indicateurs de nature **quantitative et qualitative**. Les indicateurs quantitatifs permettent de mesurer l'atteinte d'objectifs spécifiques (évolution du nombre d'emploi, production de logements ...). Les indicateurs qualitatifs ajoutent des appréciations sensibles (observatoire des photographiques des corridors forestiers, type d'activité dans les zones d'activité...).

Des indicateurs de moyens

L'un des objectifs de ce tableau de bord est également d'alimenter les **travaux de la commission SCoT**, la **gouvernance du SCoT**, ainsi que l'analyse de la **compatibilité des PLU** avec les nouvelles dispositions du SCoT.

Pour ce faire, **2 indicateurs de moyens** sont intégrés au tableau de bord, à savoir :

- La **gouvernance du SCoT** (nombres de réunions, nombre et type de décisions prises),
- La **compatibilité des documents d'urbanisme** (nombre de documents compatibles ou rendus compatibles / nombre de documents révisés ou élaborés après le SCoT).

Des périmètres de suivi adaptés

Le périmètre de suivi est le **périmètre de mise en œuvre du SCoT**, soit les 72 communes de l'agglomération du **Pays de Montbéliard**. Certaines données peuvent être étudiées au périmètre de la **commune**.

Temporalité du suivi

Le **tableau de bord complet**, avec les 31 indicateurs retenus, sera réalisé tous les **6 ans** à compter de la présente édition du To, et jusqu'à la fin de la mise en œuvre du SCoT du Pays de Montbéliard. La thématique de la **consommation foncière** (l'ensemble des indicateurs), complétée par les indicateurs habitat, pourra être réalisée tous les **2 ans**, adossée au calendrier du PLH. Ces indicateurs serviront également à la mise à jour du tableau de bord des ZAE.

De plus, **des publications chiffres annuelles** publiée par l'ADU avec des données analysées sous un prisme SCoT permettront d'animer les travaux de la commission SCoT.



Les indicateurs retenus

Consolider les polarités urbaines et une armature hiérarchisée

- 1 Evolution de la population
- 2 Répartition de la population, des emplois, des équipements selon l'armature urbaine
- 3 Production de logements et résorption de la vacance
- 4 Localisation et diversité des commerces

Valoriser l'environnement et le paysage, préserver les ressources et réduire les risques

- 5 Eau potable : volumes prélevés
- 6 Stations d'épuration : capacités nominales / population desservie
- 7 Consommation énergétique
- 8 Production d'énergie renouvelable
- 9 Emissions de gaz à effets de serre
- 10 Evolution du nombre de locaux et des surfaces construites au sein des zones de risques par niveau d'aléas et par type de risques
- 11 Niveau de protection des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques dans les PLU
- 12 Corridors forestiers étroits : suivi photographique
- 13 Coupures à l'urbanisation et axes vitrines des unités paysagères rurales : nombre de bâtiments et surfaces des bâtiments
- 14 Nombre de protections patrimoniales et paysagères dans les PLU

Consolider le socle industriel et diversifier l'économie

- 15 Nombre d'emplois et nombre d'établissements par secteurs d'activité
- 16 Localisation et diversité des établissements en zone urbaine
- 17 Localisation et diversité des établissements en zone d'activité, par niveau d'armature
- 18 Evolution des parts modales dans les déplacements domicile-travail

Gérer les mobilités

- 19 Evolution du nombre de km de pistes cyclables
- 20 Evolution du nombre de voyageurs dans les transports en commun
- 21 Evolution du nombre d'abonnements multi-réseau au sein du pôle métropolitain
- 22 Consommation d'Espaces Naturels et Forestiers (ENAF) / non ENAF
Consommation d'ENAF en densification / extension
- 23 Evolution de la consommation d'ENAF par vocation et niveau d'armature

Economiser le foncier et maîtriser la consommation foncière

- 24 Identification de la répartition extension / densification-mutation des nouveaux logements
- 25 Autour des stations de transport en commun : Evolution du nombre de zones AU ; Evolution du nombre d'OAP
- 26 Part du nombre de zones AU qui suivent les directions d'urbanisation identifiées dans le DOO
- 27 Nombre d'hectares consommés par type d'ENAF (terres de bonne valeur agronomique, corridors de vergers et de zones humides, réservoirs de forêts)
- 28 Nombre de logements et de locaux d'entreprises créés par hectare d'ENAF consommés
- 29 Respect des densités minimales de construction neuve de logements par niveau d'armature
- 30 Densités dans l'enveloppe urbaine de quelques opérations sur les espaces prioritaires
Evolution du nombre de logements créés et de logements vacants dans les espaces prioritaires
- 31 Evolution des espaces dégradés identifiés dans le DOO

Indicateurs de moyens

- M1 Nombre de réunions et nombre et type de décisions prises
- M2 Nombre de documents compatibles ou rendus compatibles



Consolider les polarités urbaines et une armature hiérarchisée

Le territoire du SCoT du Pays de Montbéliard dispose d'une offre diversifiée d'équipements et de services concourant à la qualité de vie résidentielle. Cependant, celle-ci est fragilisée par les pertes de population enregistrées pendant deux décennies qui ont particulièrement touché le cœur d'agglomération et les pôles urbains des vallées industrielles.

Dans une perspective de stabilisation démographique, l'objectif est de ne pas déstabiliser davantage les équilibres résultant de la répartition des équipements sur le territoire. Le défi est de parvenir à maintenir dans chaque commune un niveau de population suffisant pour assurer une pérennité de cette offre d'équipements et de services. L'armature urbaine proposée par le SCoT a donc pour objectif de traduire ces équilibres territoriaux.

La stabilisation démographique suppose que chaque niveau de l'armature réponde de façon différenciée mais complémentaire aux enjeux de production de logements, de modernisation et de diversification de l'offre d'habitat et de qualification du cadre de vie.

Synthèse du temps 0

Indicateurs 1, 2, 3, 4

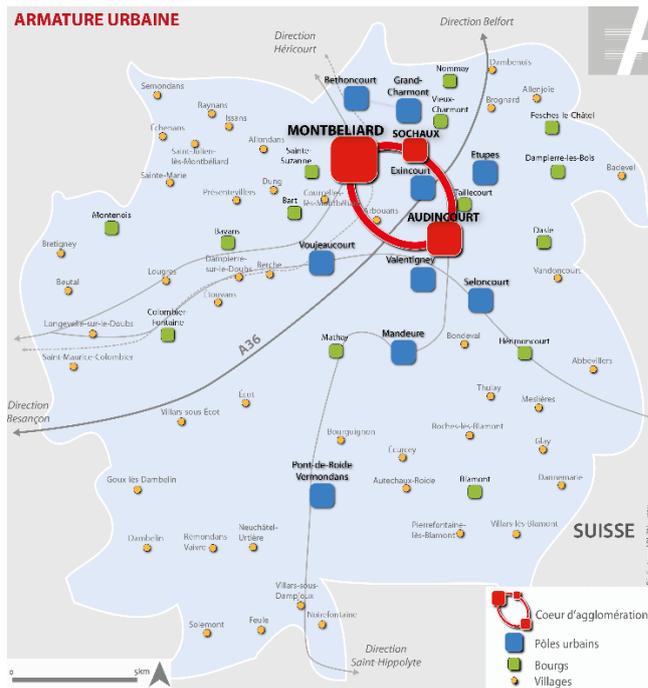
140 002
habitants
en 2018

Entre 2013 et 2018, la population de PMA a légèrement diminué (-0,8%, soit -1 180 habitants) dans un contexte métropolitain de baisse plus importante (-1,4% pour le Pôle Métropolitain Nord Franche-Comté). La population est de **140 002 habitants** en 2018.

Les **centralités d'agglomération**, qui concentrent la majorité des emplois et équipements, ont vu leur **population baisser davantage entre 2013 et 2018** qu'entre 2008 et 2013. Le maintien de l'offre de commerces, équipements et services nécessite de retrouver une dynamique démographique positive dans les centralités.

Alors que les bourgs et villages enregistrent sur les 10 dernières années un rythme de construction neuve de logements élevé par rapport à leur population (48% des logements neufs pour 36% de la population), celui-ci est inférieur sur les centralités (22% des logements pour 31% de la population). De plus, les centralités concentrent 45% des logements vacants, la modernisation du parc de logements apparaît donc nécessaire pour améliorer l'attractivité de ces villes.

- > **Les équilibres entre chaque niveau d'armature sont remis en cause par les évolutions négatives des centralités d'agglomération (population et production de logements)**



Pour rappel, les communes du Pays de Montbéliard sont réparties selon 4 strates urbaines :

3 Centralités d'agglomération : Audincourt, Montbéliard et Sochaux

9 Pôles urbains : Bethoncourt, Grand-Charmont, Etupes, Exincourt, Mandeure, Pont-de-Roide-Vermondans, Seloncourt, Valentigney, Voujeaucourt

14 Bourgs : Bart, Bavans, Blamont, Colombier-Fontaine, Dampierre-les-Bois, Dasle, Fesches-le-Châtel, Hérimoncourt, Mathay, Montenois, Nommay, Sainte-Suzanne, Taillecourt, Vieux-Charmont

46 Villages : Abbévillers, Allenjoie, Allondans, Arbouans, Autechaux-Roide, Badevel, Berche, Beutal, Bondeval, Bourguignon, Bretigney, Brognard, Courcelles-lès-Montbéliard, Dambelin, Dambenois, Dampierre-sur-le-Doubs, Dannemarie, Dung, Échenans, Écot, Écurcey, Étouvans, Feule, Glay, Goux-lès-Dambelin, Issans, Longeville-sur-Doubs, Lougres, Meslières, Neuchâtel-Urtière, Noirefontaine, Pierrefontaine-lès-Blamont, Préfentevillers, Raynans, Rémondans-Vaivre, Roches-lès-Blamont, Sainte-Marie, Saint-Julien-lès-Montbéliard, Saint-Maurice-Colombier, Semondans, Solemont, Thulay, Vandoncourt, Villars-lès-Blamont, Villars-sous-Dampjoux, Villars-sous-Écot.

	Population		Emplois		Equipements	
	2018	Evolution 2013-2018	2018	Evolution 2013-2018	2018	Evolution 2013-2018
Centralité d'agglomération	31%	-3%	53%	-9%	42%	11%
Pôle	34%	1%	30%	-3%	31%	11%
Bourg	20%	-1%	10%	-5%	17%	14%
Village	16%	0%	7%	20%	11%	0%
Total SCoT	100%	-1%	100%	-5%	100%	10%

Source : INSEE RP et BPE 2018

54% des commerces en zones de centralité

407 logements commencés par an en moyenne sur les 10 dernières années



Valoriser l'environnement et le paysage, préserver les ressources et réduire les risques

Le Pays de Montbéliard possède des **espaces naturels d'intérêt majeur dont la richesse écologique** est reconnue au sein d'un **réseau de continuités écologiques** régional. Cette trame verte et bleue est aujourd'hui menacée de **fragmentation d'origines diverses** : une urbanisation diffuse et/ou linéaire, une diminution des espaces tampons en lisières de forêt ou en berges de cours d'eau, des axes de transports créant une rupture, etc. Le SCoT se fixe comme objectif le **maintien de la biodiversité** par la mise en place d'une armature verte et bleue structurante pour le territoire. Cette armature est mise en œuvre à travers la **préservation des continuités écologiques**, comprenant les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques.

La stratégie de l'agglomération vise également à limiter les pressions sur les milieux en s'inscrivant dans une logique de gestion économe des ressources (alimentation en eau, consommation énergétique...), de maîtrise des pollutions et rejets générés par les activités humaines et de prévention des risques.

Le Pays de Montbéliard se caractérise par une mosaïque d'espaces naturels participant à la variété des cadres de vie. Mais les choix de développement ont jusqu'alors insuffisamment pris en considération **les paysages et le patrimoine comme des composantes essentielles de l'attractivité**, alors qu'ils portent des valeurs multiples : patrimoniale, esthétique, culturelle, économique, touristique, récréative, écologique, etc. Le SCoT fixe l'objectif de faire du **paysage et du patrimoine une ressource pour la qualité résidentielle, le développement économique et l'environnement**. Les atouts paysagers et patrimoniaux des différentes composantes (urbaine, rurale, industrielle) du territoire doivent être davantage reconnus, promus et mis en valeur dans leur diversité. Il s'agit de promouvoir les sites naturels les plus marquants, améliorer les entrées d'agglomération, rendre l'eau plus visible et redonner des valeurs d'usage aux espaces et patrimoines fragilisés.

Synthèse du temps 0

Préservation des ressources naturelles et de la biodiversité

Indicateurs 5, 6, 7, 8, 11, 12

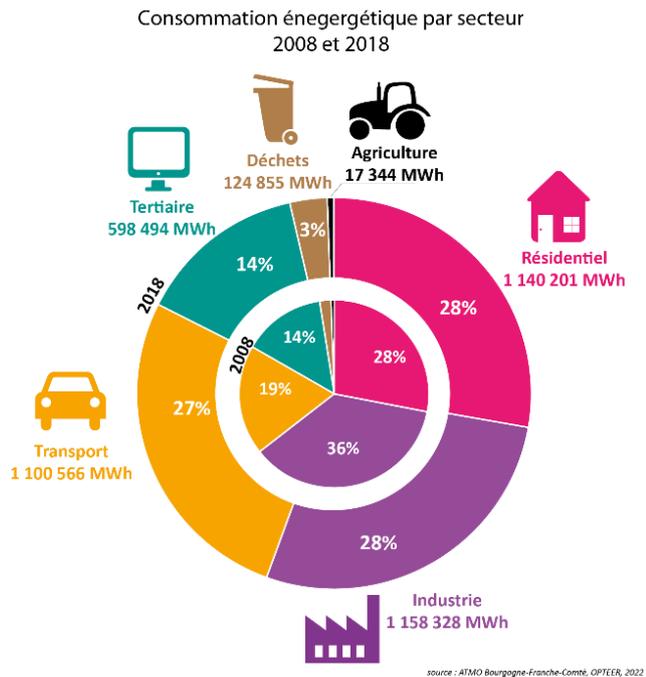
**80 m³ / an /
habitant**

Prélèvements pour
l'eau potable

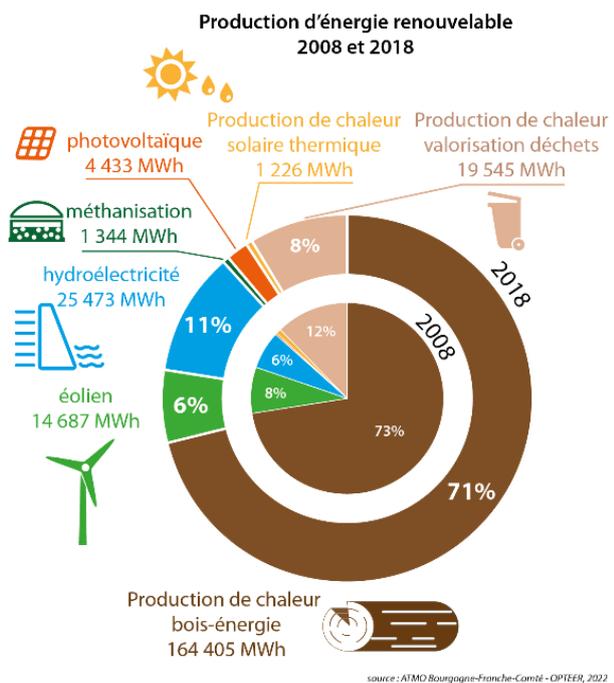
Les prélèvements pour l'alimentation en eau potable sont de **80 m³ par an et par habitant pour le SCoT**, contre 84 m³ à l'échelle de la France. Ils suffisent aujourd'hui à alimenter l'ensemble de la population mais la ressource est soumise à de fortes pressions, en particulier lors des épisodes sévères de sécheresses et d'étiages. Le captage de Mathay, qui alimente 8 habitants sur 10, est particulièrement sensible aux risques de pénurie et de pollution. Vingt-trois stations d'épuration permettent de traiter les rejets dans le milieu naturel. Trois d'entre elles sont à saturation et devront être remises aux normes pour avoir des capacités de traitement suffisantes au regard de la population desservie.



La **consommation énergétique des activités du territoire du SCoT est de 29,4 MWh par habitant / an** (24.9 MWh / habitant en France). La consommation est en **baisse de presque 20% en 10 ans**, sauf pour le secteur des transports qui a connu une augmentation de sa consommation énergétique de 14%.



La production d'énergie renouvelable correspond à **6% de la consommation** du Pays de Montbéliard. Cette part est faible, mais a augmenté depuis 2008 sous l'effet conjugué de la baisse de la consommation et de la hausse de la production. 71% de l'énergie renouvelable est issue du bois énergie.

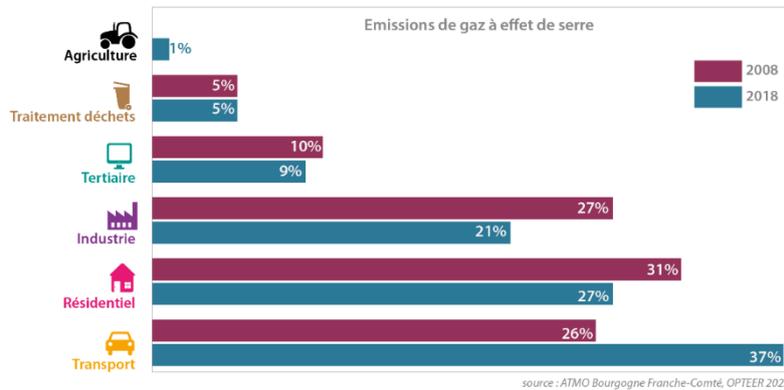


Les 42 **réservoirs de biodiversité** totalisent plus de 3 700 ha. Seulement **17%** de ces surfaces **sont protégées** dans les documents d'urbanisme, en particulier ceux qui étaient déjà identifiés dans le SCoT de 2006. Les corridors sont très peu protégés dans les documents d'urbanisme, 5% des 3 700 ha. **Les corridors des espaces ouverts**, prairies, pelouses, vergers, sont particulièrement **vulnérables vis-à-vis de l'artificialisation** et **seulement 4% de leurs surfaces sont actuellement protégées dans les PLU**. Les corridors forestiers étroits, au nombre de 19, sont à protéger de toute urbanisation et de défrichement.



La vulnérabilité des personnes et des biens face aux risques naturels et technologiques

Indicateurs 9, 10



La diminution des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) contribue à la préservation de la qualité de l'air. Les GES émis par les activités du territoire sont de **5,5 T/habitant** contre 6,9 T au niveau national. Les émissions de GES ont diminué de **19%** entre 2008 et 2018 et le secteur des **transports est devenu le premier émetteur** avec une augmentation des émissions de +16%.

44 860 logements
4 310 locaux d'activité
68% des surfaces bâties
 sont exposés aux risques
 naturels et technologiques

Presque **70% de la surface du territoire et 68% des surfaces bâties** sont exposées à au moins un **risque naturel ou technologique** avec des niveaux d'aléas de faible à très fort. Cela concerne également presque les 2/3 des logements et 80% des locaux d'activité. Les risques impactant le plus fortement les surfaces bâties sont le **retrait-gonflement des argiles** (35% en aléa moyen), les **inondations** (24% tous niveaux d'aléas) et les **zones de bruit** des infrastructures terrestres de déplacements (25% tous niveaux d'aléas). Au total, ce sont presque 45 000 logements et 4 300 locaux d'activités qui sont impactés par un risque naturel ou technologique.

La valorisation du paysage et du patrimoine

Indicateurs 13, 14

Afin de maintenir des fenêtres paysagères et la qualité des axes « vitrine » des unités paysagères rurales, les coupures à l'urbanisation et les bordures d'axes doivent être préservées de toutes constructions. Elles sont relativement bien préservées avec la présence de seulement 23 bâtiments dans 13 coupures sur 25. Les axes vitrines sont plus souvent urbanisés avec 56 bâtiments, dont 8/10 se situent le long de 3 axes.

Les documents d'urbanisme les plus récents préservent les éléments paysagers, patrimoniaux ou écologiques. C'est le cas de 32 PLU sur 41 qui identifient 4 785 éléments ou espaces à protéger.

- > **Des prélèvements sur la ressource en eau compatibles avec la population desservie, mais une ressource vulnérable quantitativement et qualitativement.**
- > **Une diminution de la consommation énergétique et des émissions de gaz à effet de serre, mais une production d'énergie renouvelable qui reste « anecdotique ».**
- > **Une menace sur les corridors de biodiversité, en particulier ceux des espaces ouverts.**
- > **Des « fenêtres paysagères » et des « axes vitrines » aujourd'hui épargnées par l'urbanisation. Des éléments patrimoniaux préservés dans les PLU récents.**

Consolider le socle industriel et diversifier l'économie

La richesse économique du Pays de Montbéliard repose sur sa **double identité industrielle et rurale**. Ouverte sur le monde, cette économie est néanmoins fragile car très **dépendante de l'extérieur**. La création d'emplois reste donc la priorité majeure des acteurs locaux, afin de **favoriser le maintien et l'accueil d'une population active sur le territoire**.

L'objectif du SCoT est d'accompagner la stratégie de diversification économique, en favorisant :

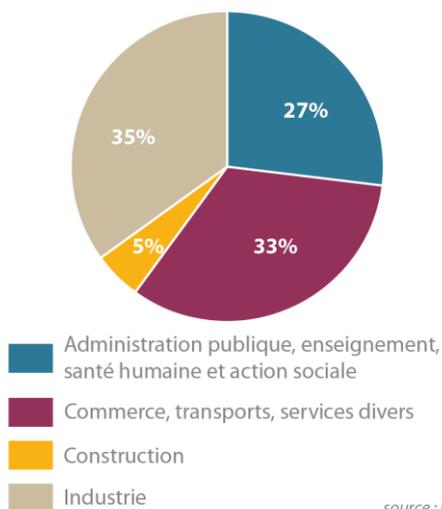
- La consolidation de l'activité industrielle et le déploiement de nouvelles filières productives,
- Le développement d'une économie touristique,
- La valorisation des ressources naturelles du territoire,
- Le renforcement de l'économie résidentielle des services à la population.

Le développement des sites d'activités doit veiller à limiter les concurrences territoriales au profit des complémentarités.

Synthèse du temps 0

Indicateurs 15, 16, 17

Emploi salarié total par secteurs d'activités



source : INSEE - Flores, 2018

En 2018, PMA comptait un peu moins de **50 000 emplois salariés**¹ répartis de manière à peu près équilibrée entre les secteurs de l'industrie (35%), du commerce, des transports - services divers (33%) et de l'administration publique - enseignement - santé humaine - action sociale (27%). Ces emplois sont répartis au sein de **3 340 établissements employeurs** du territoire dont 62% sont issus du secteur du commerce, transports et services divers.

¹ Cette donnée couvre la totalité des employeurs (fonction publique, employeurs privés, y compris les particuliers employeurs), à l'exception des activités du ministère des Armées. Elle ne comprend pas non plus les intérimaires et les travailleurs indépendants (professions libérales, agriculteurs, etc.).



Le SCoT du Pays de Montbéliard préconise à la fois d'implanter les bureaux et les **activités de services au sein des zones urbaines**² mais aussi de consolider l'activité économique au sein des parcs d'activités en respectant **l'armature économique** définie en trois catégories : les zones d'activités stratégiques, secondaires et les zones locales d'équilibre.

Ainsi en 2018, les zones urbaines comprennent 77% des établissements de services du territoire. Les zones d'activités économiques définies dans l'armature économique comptent 567 établissements. La majeure partie d'entre eux sont situés dans les zones économiques secondaires (40%) et dans les zones économiques stratégiques (51%). Ces dernières accueillent également la majorité des établissements de plus de 50 salariés de l'armature économique (65%).

Les établissements implantés dans les zones d'activités stratégiques relèvent à 70% d'activités productives et 6 d'entre eux ont plus de 250 salariés, soit 18% des établissements de plus de 250 salariés présents sur le Pays de Montbéliard.

La totalité des établissements implantés au sein des zones d'activités secondaires et locales d'équilibre sont des PME-PMI. Ils relèvent des secteurs du commerce - transports - services divers (61%), de l'industrie (20%) et de la construction (17%).

- > **Une répartition équilibrée des emplois entre l'industrie, les commerces et services, les emplois publics et sociaux.**
- > **Les zones urbaines accueillent plus de trois quarts des établissements de services du territoire.**
- > **Les zones d'activités stratégiques accueillent un peu plus de la moitié des établissements en ZA, la majorité de ceux de plus de 50 salariés et surtout d'activités productives.**

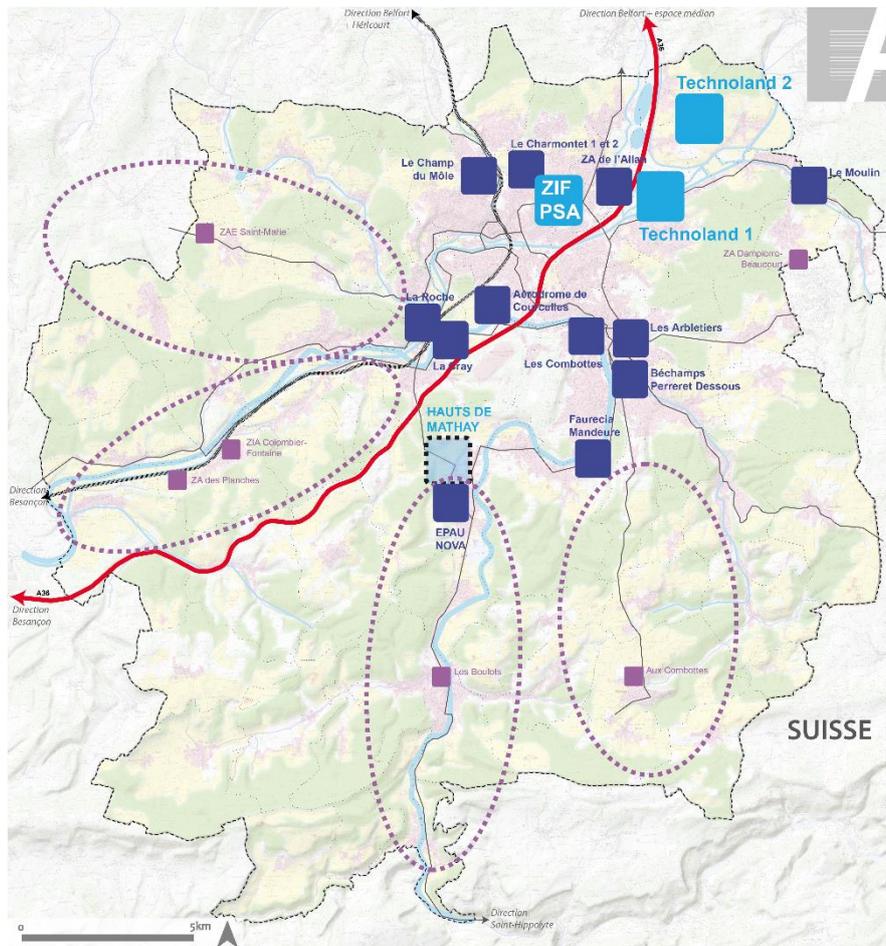
Nombre d'établissements par armature économique et par secteur d'activités

	ZAE stratégiques	ZAE secondaires	ZAE locales d'équilibre	Total
Agriculture	2	0	0	2
Industrie	73	44	11	128
Construction	31	43	4	78
Commerce, transports et services divers	172	135	35	342
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	10	7	0	17
Total	288	229	50	567

Source : INSEE – Base Sirene au 01/01/2018

² Cf. définition prescription n°40, page 32 du DOO





SCoT du Pays de Montbéliard
ZONES D'ACTIVITÉS
Typologie

- | | | |
|----------------------------------|-------------|--|
| zones d'activités stratégiques : | | ■ zones d'activités secondaires |
| ■ existantes | ■ en projet | ■ zones locales d'équilibre |
| | | ○ secteurs d'étude pour l'extension ou le développement de nouvelles zones locales d'équilibre |

Pour rappel, la typologie des zones d'activités

Zones d'activités stratégiques : Technoland 1, Technoland 2, ZIF PSA et Hauts de Mathay en projet.

Les zones d'activités stratégiques sont destinées à accueillir et relocaliser des activités productives et logistiques.

Zones d'activités secondaires : Le Charmontet 1 et 2, ZA de l'Allan, Le Champ du Môle, Le Moulin, La Roche, La Cray, Aérodrome de Courcelles, Les Combottes, Les Arbletters, Béchamps-Perreret Dessous, Faurecia Mandeuire, Epau Nova.

Les zones d'activités secondaires ont vocation à accueillir les activités de l'artisanat, du BTP ainsi que les PME-PMI.

Les zones locales d'équilibre : ZAE Sainte-Marie, ZA Dampierre-Beaucourt, ZIA Colombier-Fontaine, ZA des Planches, Les Boulots, Aux Combottes.

Les zones locales d'équilibre ont pour but d'accueillir les activités artisanales et les PME-PMI fonctionnant avec un marché de proximité.



Gérer les mobilités

A l'instar de nombreux territoires industriels, le développement économique et urbain du Pays de Montbéliard s'est organisé autour de la performance fonctionnelle de ses infrastructures, particulièrement pour les déplacements motorisés. Celles-ci concourent aujourd'hui à la qualité de son désenclavement et de sa desserte, mais fabriquent dans le même temps des espaces libres fortement dévolus au trafic automobile impactant son image.

Dans une stratégie d'attractivité résidentielle et économique, l'objectif du SCoT est d'améliorer :

- La diversification des modes de déplacements et réduire la dépendance à la voiture,
- Les interconnexions entre systèmes et modes de déplacements,
- Le partage de l'espace entre ses différents usages et en faire un élément de valorisation du cadre de vie.

Synthèse du temps 0

Indicateurs 18, 19, 20, 21

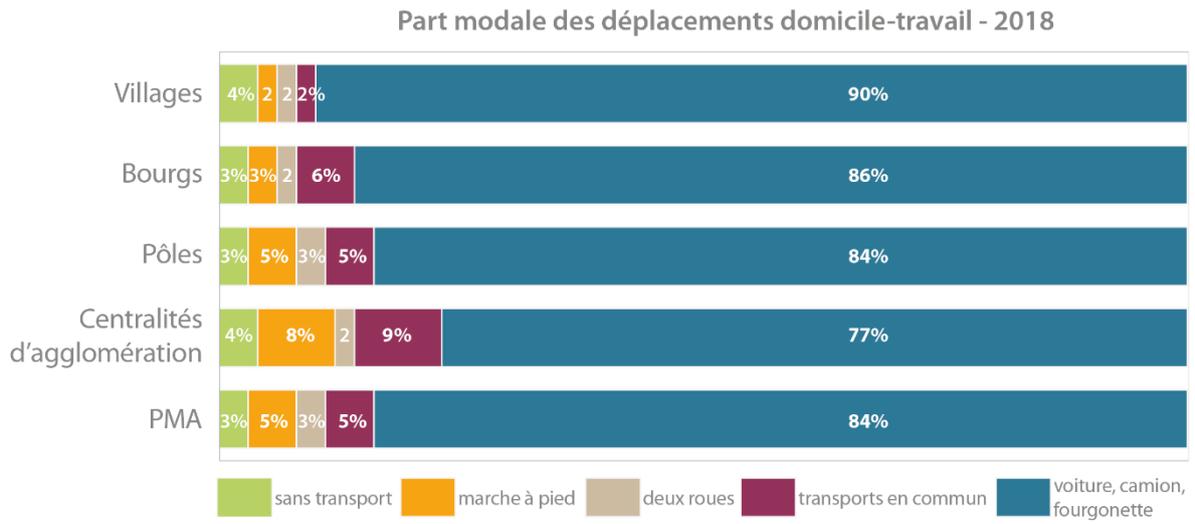
La **voiture personnelle est le principal mode de déplacement** pour les déplacements domicile-travail des ménages du territoire. La dépendance à la voiture personnelle, notamment pour les ménages les plus éloignés des centralités, soulève notamment la question de leur **vulnérabilité énergétique**.

Ce sont ces mêmes ménages qui sont les plus éloignés du réseau de transport en commun. En effet, le réseau s'est développé en étoile, avec le cœur du réseau au centre (Montbéliard), continuant dans les vallées, et rendant ainsi plus difficile la gestion des infrastructures. En 2018, l'ajout de deux nouvelles offres pour les ménages les plus précaires (étudiants et minima sociaux) permet d'aider les ménages ne disposant pas d'une voiture. Au total, le réseau Evolity enregistre **2 867 511 voyageurs** en 2018. **Seulement 5% des ventes sont liées à des abonnements**, la moitié d'entre eux étant pour les scolaires. L'offre TER est structurante, et dessert notamment Belfort et Besançon, deux pôles d'emplois majeurs. L'achat de titre étant valable sur le Nord Franche-Comté est peu nombreux, mais 70% privilégient l'offre en abonnement, soit des usagers plus fidèles au réseau.

Les habitants des centralités d'agglomération et pôles urbains sont les utilisateurs les plus importants de la **marche à pied** pour les déplacements domicile-travail, mais seulement à hauteur **de 8% et 5%**. L'aménagement de **pistes cyclables structurantes** permet un premier maillage du territoire, avec notamment **63% de ces pistes sont en site propre**. Néanmoins, les pistes permettant des trajets domicile-travail sont encore peu développées ou sous-utilisées.

- > **La majorité des déplacements sont réalisés en voiture. La marche à pied est pratiquée plus souvent dans les centralités d'agglomération et les pôles urbains.**
- > **L'utilisation des transports en commun est généralement ponctuelle, avec très peu d'abonnements dans les ventes de titre de transports.**
- > **Le réseau des pistes cyclables est essentiellement constitué de pistes en site propre, mais le vélo est le plus souvent utilisé pour les déplacements de loisirs.**





156 km
d'aménagements
cyclables
dont 63% en site propre

2 867 511
voyageurs
sur le réseau EvolitY en 2018



Economiser le foncier et maîtriser la consommation foncière

Ces dernières décennies, le Pays de Montbéliard s'est développé de manière extensive. Les vallées ont été urbanisées sans discontinuité et les plateaux agricoles ont accueilli grands ensembles, zones d'activités économiques et lotissements villageois. Ce mode de développement a eu de nombreuses conséquences : la diminution des terres cultivables, un appauvrissement de la biodiversité et une altération des paysages, une augmentation des déplacements automobiles et de la consommation d'énergie, une augmentation des coûts publics de gestion des infrastructures et réseaux...

Pour autant, la population n'a cessé de diminuer et le nombre d'emplois a stagné. Cette faible pression démographique se traduit par peu de tensions sur le marché du logement, et une concurrence accrue des logements neufs sur les logements anciens, qui n'offrent pas les mêmes standards de qualité.

La déprise urbaine touche aujourd'hui l'ensemble du territoire. Les centres des communes et les quartiers les plus anciens sont pour la plupart marqués par une vacance importante et les sites du premier âge industriel sont délaissés par les entreprises.

Concernant le bon usage du foncier et une maîtrise de sa consommation, les objectifs du SCoT sont multiples et transversaux :

- Prioriser l'utilisation des terrains disponibles dans les surfaces déjà urbanisées, moderniser et réhabiliter des logements et espaces d'activités anciens,
- Favoriser les constructions d'opérations plus vertueuses sur le plan environnemental, et inscrire ces opérations dans des espaces de vie de qualité.

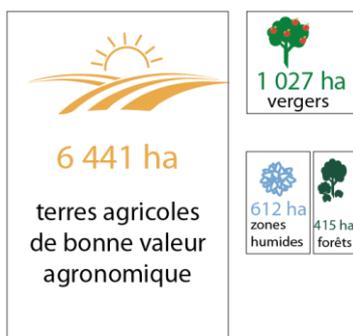
Synthèse du temps 0

La consommation foncière et le type foncier consommé

Indicateurs 22, 23, 27, 31

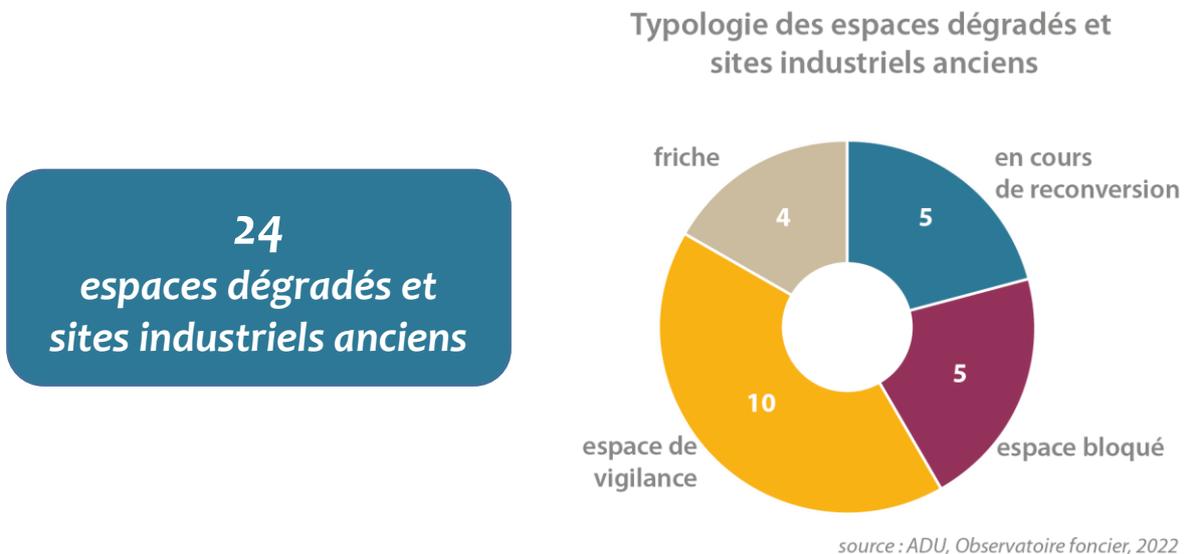
37 500 ha d'ENAF
dont 20% dans les zones à préserver

En 2018, le territoire de PMA comporte environ **37 500 ha d'ENAF**, très majoritairement situés en dehors de l'enveloppe urbaine (99%). Parmi les ENAF recensés en 2018, **20% sont situés dans des zones à préserver**. Il s'agit en particulier d'ENAF situés dans des terres de bonne valeur agronomiques (6 441 ha), mais aussi de vergers, zones humides ou forêts.



Pour rappel, le DOO définit une **consommation maximale de 14 ha/an** entre 2018 et 2040, soit un total de **310 ha**. Ce plafond de consommation projetée une réduction de plus de 60% par rapport à la consommation d'ENAF observée sur la période 2006-2015.

Afin d'économiser le foncier, le SCoT identifie des **sites industriels anciens et espaces dégradés** dont les potentiels de réhabilitation doivent être étudiés lors des procédures d'élaboration des documents d'urbanisme. En 2022, sur les **24 sites repérés dans le SCoT**, 5 sont déjà en cours de reconversion (au moins sur une partie du site), 5 ont fait l'objet d'un projet ayant des difficultés à aboutir, 10 sont encore en activité mais fragiles et 4 sont en friche.



La localisation du foncier consommé

Indicateur 23, 24, 25, 26, 30

Pour le développement urbain, le plafond maximal de consommation d'ENAF est de 120 ha, réparti par niveau d'armature urbaine : 2% pour le cœur d'agglomération, 32% pour les bourgs et 33% pour les pôles et les villages. Ces plafonds nécessitent une diminution de 64% par rapport à la période 2006-2015, en particulier pour le cœur d'agglomération qui devra réaliser son développement urbain en renouvellement et par résorption de la vacance des logements.

Le DOO définit un objectif de localisation de **70% minimum des nouveaux logements au sein de l'enveloppe urbaine 2018**. Cela représente un effort pour orienter la production en densification car seulement 63% de la production y était située sur la période 2010-2015.

Il s'agit également de prioriser l'ouverture à l'urbanisation en fonction de la desserte en transport en commun. 58% des zones AU actuellement repérées dans les documents d'urbanisme sont à moins de 300m d'une gare ou d'un arrêt de bus urbain (hors transport à la demande) et plus des ¾ des secteurs comprenant des Orientations d'Aménagement et d'Orientation (OAP) sont situés dans des zones desservies par les transports en commun.

Enfin, le SCoT définit des directions d'urbanisation, afin d'assurer un développement urbain minimisant la consommation d'espace. En mars 2022, on compte 204 zones AU, parmi lesquelles 163 sont situées en extension par rapport à l'enveloppe urbaine de 2018. Seulement **29% des zones AU en extension suivent les directions d'urbanisation** prescrites par le SCoT.

L'usage et l'efficacité du foncier consommé

Indicateurs 23, 28, 29, 30

Le SCoT répartit la **consommation des 310 ha d'ENAF par vocation** dont 53% pour les zones d'activités économiques et 39% pour le développement urbain.

Le SCoT impose une **densité minimale pour les opérations résidentielles en extension par niveau d'armature**. Sa mise en œuvre nécessite un réel effort de densification car les densités induites par les opérations réalisées sur la période antérieure sont bien en-deçà des objectifs fixés.

Armature urbaine	Densité brute minimale	Densité observée sur la période 2006-2015
Cœur d'agglomération	30 logts / ha	14 logts / ha
Pôles urbains	25 logts / ha	16 logts / ha
Bourgs	20 logts / ha	14 logts / ha
Villages	13 logts / ha	9 logts / ha

source : SDES, Sitadel2, 2018 ; DGFIP DGALN, Fichiers fonciers retraités par le Cerema, 2018.

Les **densités des opérations de plus de 2 000m² dans les espaces prioritaires** (proximité des transports en commun, aménités paysagères) doivent être supérieures à 30% de celle de l'environnement urbain immédiat. Sur la période 2006-2015, 11 des 15 opérations respectaient ce critère.

70% des opérations d'habitat des espaces prioritaires respectent la sur-densité de 30%

74% des logements vacants depuis plus de 2 ans
sont situés dans les espaces prioritaires en 2018

43% des nouveaux logements produits
sont situés dans les espaces prioritaires entre 2006 et 2015

source : SDES, Sitadel2, 2018 ; DGFIP DGALN, Fichiers fonciers retraités par le Cerema, 2018.

Le nombre de logements et de locaux d'entreprises créés par ha d'ENAF consommés est un indicateur de l'efficacité de la consommation d'espace. Pour la période précédant l'approbation du SCoT (2006 – 2015) : **12 logements et 3 locaux d'activité ont été créés par ha d'ENAF consommé**. Concernant les locaux d'activité la différence est importante selon le secteur : 2.7 locaux tertiaires et 0.3 locaux secondaires par ha.



12 logements créés par ha d'ENAF à vocation d'habitat consommé
7,5 m² d'ENAF consommés pour 1 m² de surface d'habitation créé



3 locaux d'activité créés par ha d'ENAF à vocation d'activité consommé
↳ 0,3 local d'activité secondaire ↳ 2,7 locaux d'activité tertiaire
10,5 m² d'ENAF consommés pour 1 m² de surface professionnelle créé

source : DGFIP DGALN, Fichiers fonciers retraités par le Cerema, 2018.

- > **20% des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers sont localisés dans des zones à préserver.**
- > **Le renouvellement urbain (sites industriels anciens et espaces dégradés) est un processus long et difficile.**
- > **Des efforts sont à fournir par rapport à la période passée pour réduire la consommation d'ENAF, produire des logements neufs dans l'enveloppe urbaine, augmenter la densité des opérations d'habitat.**
- > **Seulement 29 % des zones AU en extension suivent les directions d'urbanisation, mais la majorité des zones AU et des secteurs à OAP sont à proximité des transports en commun.**
- > **La majorité des opérations d'habitat des espaces prioritaires respectent la surdensité préconisée.**



Indicateurs détaillés

Consolider les polarités urbaines et une armature hiérarchisée				
n° ind.	Sous thème	Objectif du Scot	Indicateur	Fréquence
1	Consolider l'armature territoriale	Stabiliser la population et préserver les équilibres territoriaux	Evolution de la population	2 ans
2	Renforcer les équilibres territoriaux entre espaces urbains et ruraux	Consolider les polarités en respectant leur hiérarchie	Répartition de la population, des emplois, des équipements selon l'armature urbaine	6 ans
3	Répondre aux besoins en logements et être attractif pour des populations nouvelles	Privilégier le renouvellement du parc de logements	Production de logements et résorption de la vacance	2 ans
4	Favoriser une offre commerciale équilibrée et adaptée	Soutenir le commerce comme élément d'attractivité globale	Localisation et diversité des commerces	2 ans

Valoriser l'environnement et le paysage, préserver les ressources et réduire les risques				
n° ind.	Sous thème	Objectif du Scot	Indicateur	Fréquence
5	Gestion raisonnée des ressources naturelles	Préserver la ressource en eau et les milieux aquatiques	Eau potable : volumes prélevés	2 ans
6	Gestion raisonnée des ressources naturelles	Préserver la ressource en eau et les milieux aquatiques	Stations d'épuration : capacités nominales / population desservie	2 ans
7	Gestion raisonnée des ressources naturelles	Favoriser la transition énergétique	Consommation énergétique	2 ans
8	Gestion raisonnée des ressources naturelles	Développer les énergies renouvelables et préserver la qualité de l'air	Production d'énergie renouvelable	2 ans
9	Vulnérabilité du territoire et prise en compte des risques	Développer les énergies renouvelables et préserver la qualité de l'air	Emissions de gaz à effet de serre (GES)	2 ans
10	Vulnérabilité du territoire et prise en compte des risques	Prévention des risques naturels et technologiques	Evolution du nombre de locaux et surfaces construites au sein des zones de risques, par niveau d'aléas et par type de risques	2 ans
11	Biodiversité et Trame Verte et Bleue	Améliorer le fonctionnement écologique	Niveau de protection des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques dans les PLU	6 ans
12	Biodiversité et Trame Verte et Bleue	Améliorer le fonctionnement écologique	Corridors forestiers étroits : suivi photographique	6 ans
13	Valoriser le paysage	Préservation des coupures à l'urbanisation	Coupures à l'urbanisation et axes vitrines des unités paysagères rurales : nombre de bâtiments et surfaces des bâtiments	6 ans
14	Valoriser le paysage	Valoriser l'identité patrimoniale et paysagère	Nombre de protections patrimoniales et paysagères dans les PLU	6 ans



Consolider le socle industriel et diversifier l'économie				
n° ind.	Sous thème	Objectif du Scot	Indicateur	Fréquence
15	Consolider le socle industriel et diversifier l'économie	Développer et diversifier l'activité économique	Nombre d'emplois et nombre d'établissements par secteurs d'activité	2 ans
16	Consolider le socle industriel et diversifier l'économie	Développer l'activité économique en zone urbaine	Localisation et diversité des établissements en zone urbaine	2 ans
17	Consolider le socle industriel et diversifier l'économie	Valoriser une offre qualitative de zones d'activités	Localisation et diversité des établissements en zone d'activité par niveau d'armature	2 ans

Gérer les mobilités				
n° ind.	Sous thème	Objectif du Scot	Indicateur	Fréquence
18	Gérer les mobilités et le report modal	Favoriser le report modal	Evolution des parts modales dans les déplacements domicile-travail	6 ans
19	Gérer les mobilités et le report modal	Favoriser le report modal	Evolution du nombre de km de pistes cyclables	6 ans
20	Gérer les mobilités et le report modal	Favoriser le report modal	Evolution du nombre de voyageurs dans les transports en commun	2 ans
21	Gérer les mobilités et le report modal	Favoriser l'interconnexion	Evolution du nombre d'abonnements multi-réseau au sein du pôle métropolitain	2 ans

Economiser le foncier et maîtriser la consommation foncière				
n° ind.	Sous thème	Objectif du Scot	Indicateur	Fréquence
22	Economiser le foncier et maîtriser la consommation foncière	Suivi de la consommation du foncier	Consommation d'Espaces Naturels et Forestiers (ENAF) / non ENAF Consommation d'ENAF en densification / extension	2 ans
23	Economiser le foncier et maîtriser la consommation foncière	Suivi de la consommation du foncier	Evolution de la consommation d'ENAF par vocation et niveau d'armature	2 ans
24	Economiser le foncier et maîtriser la consommation foncière	Encourager la production de logements au sein de l'enveloppe urbaine par densification ou mutation	Identification de la répartition extension / densification-mutation des nouveaux logements	2 ans
25	Economiser le foncier et maîtriser la consommation foncière	Prioriser l'ouverture à l'urbanisation de nouvelles zones en fonction de l'existence d'une desserte en transport en commun	Autour des stations de transport en commun : - Evolution du nombre de zones AU - Evolution du nombre d'OAP	6 ans



26	Economiser le foncier et maîtriser la consommation foncière	Suivi des directions d'urbanisation	Part du nombre de zones AU qui suivent les directions d'urbanisation identifiées dans le DOO	6 ans
27	Economiser le foncier et maîtriser la consommation foncière	Préserver les ressources naturelles et paysagères	Nombre d'hectares consommés par type d'ENAF (terres de bonne valeur agricole, corridors de vergers et de zones humides, réservoirs de forêts)	2 ans
28	Economiser le foncier et maîtriser la consommation foncière	Efficience de la consommation d'espace	Nombre de logements et de locaux d'entreprises créés par hectare d'ENAF consommés	2 ans
29	Economiser le foncier et maîtriser la consommation foncière	Densités hors de l'enveloppe urbaine	Respect des densités minimales de construction neuve de logements par niveau d'armature	2 ans
30	Economiser le foncier et maîtriser la consommation foncière	Densités dans l'enveloppe urbaine	Densités dans l'enveloppe urbaine de quelques opérations sur les espaces prioritaires Evolution du nombre de logements créés et de logements vacants dans les espaces prioritaires	3 ans
31	Economiser le foncier et maîtriser la consommation foncière	Permettre une restructuration progressive des sites industriels anciens et des espaces dégradés	Evolution des espaces dégradés identifiés dans le DOO	6 ans

Indicateurs de moyens				
n° ind.	Sous thème	Objectif du Scot	Indicateur	Fréquence
M1	Gouvernance du SCoT		Nombre de réunions et nombre et type de décisions prises	1 an
M2	Accompagner les communes dans leur mise en compatibilité avec le SCoT		Nombre de documents compatibles ou rendus compatibles	1 an



Agence de Développement et d'Urbanisme
du Pays de Montbéliard
8, avenue des Alliés - BP 98407 - 25 208 Montbéliard Cedex
tél. 03 81 31 86 00
web : www.adu-montbeliard.fr
e-mail : contact@adu-montbeliard.fr



Pays de
Montbéliard
AGGLOMÉRATION